



chercher

Numéros précédents

472

Accueil

Editorial

Contactez-nous

Actualité

[3/11/2005]

Le Code de procédure douanière en cours de révision : Jettou veut accélérer le démantèlement douanier

L'option libérale, matérialisée par une ouverture encore plus grande de l'économie marocaine se précise chaque jour un peu plus.

C'est, en tout cas ce qui ressort clairement des propos tenus durant le mois de Ramadan par M. Driss Jettou, Premier ministre, lors d'une rencontre avec les représentants de la presse nationale à l'occasion d'un ftour à son domicile de Rabat. En effet, évoquant les axes majeurs du projet de loi de finances pour 2006, (cf. LNT N°471), M. Driss Jettou a assorti ses analyses de considérations sur l'état actuel de notre économie, considérations dont les conséquences pourraient modifier largement la situation de plusieurs secteurs d'activités nationaux. En effet, constatant l'amélioration des recettes fiscales en 2005, notamment au niveau de l'IS, l'IGR et la TVA, M. Jettou a indiqué que la hausse des recettes fiscales se poursuivrait en 2006 et qu'elle contribuerait à assurer le financement du Budget de l'Etat, lequel devrait se priver chaque année un peu plus de la manne des privatisations.

Mais, au-delà de ces constats et souhaits, le Premier ministre a également salué l'amélioration sensible des recettes douanières, lesquelles sont induites à la fois par une plus grande efficacité du contrôle douanier, la lutte contre la sous-facturation et les fausses déclarations, mais surtout par la hausse des importations. Cette augmentation des importations, même si elle est caractérisée par une baisse tendancielle des droits de douane, provoquée par l'application des règles de l'OMC ou les termes des accords de libre échange conclus par le Maroc, devrait assurer, selon M. Jettou, une part plus importante du financement du Budget de l'Etat et confirmer, dans le même temps, la tendance stratégique d'ouverture du Maroc et de démantèlement douanier.

Dans ce contexte, devait préciser le Premier ministre, le gouvernement met la dernière main à la révision conséquente du code de tarification douanière, réforme qui devrait être prête pour les toutes prochaines semaines et qui pourrait bouleverser la donne au niveau des secteurs d'activités stratégiques pour l'économie nationale.

De façon très claire, en effet, M. Jettou a souligné que "l'industrie marocaine ne pouvait se fortifier et se développer à l'abri des protections douanières et tarifaires", alors que l'expérience locale et celles d'autres pays ont prouvé la faillite de ce protectionnisme factice et artificiel. Rappelant les composantes du "Contrat-Programme" qui avait été conclu il y a deux ou trois années entre le gouvernement et les opérateurs du secteur de l'industrie du textile et de l'habillement, M. Jettou a constaté que cette démarche avait abouti à un véritable fiasco. Conclu avec l'AMITH, le contrat-programme prévoyait des mesures protectionnistes pour protéger les industriels du textile, notamment par des barrières tarifaires contre les importations, mais aussi des subventions étatiques au bénéfice des industriels locaux.

Ces mesures, pourtant, n'ont guère empêché qu'une crise drastique affecte le secteur lorsque le démantèlement de l'Accord Multifibres entra en vigueur le 1er janvier 2005 et que de gros producteurs exportateurs tels l'Inde ou la Chine inondèrent les marchés occidentaux, traditionnellement acquis aux producteurs marocains notamment.

C'est donc l'abaissement des barrières douanières qui devrait permettre à l'industrie textile nationale de réaliser sa véritable mise à niveau, mais aussi d'affronter une concurrence internationale de plus en plus sévère, sur les marchés étrangers et sur le marché intérieur. Pour le textile habillement donc, M. Jettou considère qu'il faut aller plus loin que les prescriptions de l'OMC et abaisser encore plus les barrières douanières considérant qu' " il est préférable que la jeune fille marocaine choisisse de s'habiller chez Zara ou Mango à Casablanca, plutôt qu'à malaga, Paris ou Londres "... si les taxes sont à 40 % et que l'OMC demande de la baisser à 20 %, nous les baisserons à 10 % et

cela sera profitable tout aussi bien aux consommateurs nationaux qu'aux industriels du secteur devait-il ajouter.

C'est donc dans un esprit de grande ouverture, de libre concurrence et de compétitivité accrue que le gouvernement a choisi de placer sa démarche de révision du code de procédure douanière, en annonçant pour les prochaines semaines une "mise à plat" de la tarification pour les produits importés. Ce processus, qui fera peut-être grincer quelques dents au niveau de certains industries encore quelque peu protégées, s'avèrera incontestablement profitable au consommateur national, mais aussi à la production locale formelle puisque l'abaissement des droits de douane aura pour effet direct important de réduire la part de l'informel et de la contrebande dans nos circuits économiques et commerciaux.

La baisse structurelle des droits de douane amènera ainsi les industriels de plusieurs secteurs à évoluer progressivement vers la formalisation de leurs activités, ce qui en fera, ipso facto, de nouveaux contributeurs fiscaux.

C'est donc dans un cercle vertueux et profitable à plusieurs niveaux que le Premier ministre veut placer les divers secteurs de l'industrie marocaine en accentuant le caractère libéral de notre économie qui ne pourra plus s'abriter (de façon illusoire d'ailleurs) derrière les murs de la protection douanière.

Fahd Yata

autres nouvelles

- ❖ **Nation**
- ❖ **BTP : La qualité au service de l'habitat**
- ❖ **Université Mohammed V - Souissi : Le CAIO, pour mieux accompagner les chercheurs scientifiques**
- ❖ **Télévisions nationales : Trop de pub !**
- ❖ **La Tribune d'Afrique**

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire marocain paraissant le jeudi - Directeur de la publication: Fahd Yata
320 BD Zerktouni, angle rue Bouardel - Casablanca - Maroc

☎ 00 212 22 20 00 30 (7 lignes groupées) ☎ 00 212 22 20 00 31

✉ courrier@lanouvelletribune.com